

Rapport de la commission des sports du 26 août 2014

Rapporteur: Martin CARNINO

DA 501 A - 14.06 CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION DE VESTIAIRES SUPPLEMENTAIRES AU STADE DE VERNIER

La Présidente souhaite la bienvenue à M. LUDI, Président du FC Vernier, et M. M. MARTIN, coach J+S.

M. RONGET, Conseiller administratif, rappelle que le but des collectivités locales est de fournir les infrastructures nécessaires pour permettre aux différentes associations sportives de réaliser leurs objectifs. La décision de prévoir un crédit d'étude pour la réalisation de vestiaires supplémentaires au stade de Vernier a été prise parce que le FC Vernier est confronté aux problèmes liés au manque de vestiaires par rapport aux possibilités d'utilisation des terrains.

La Présidente donne la parole à Mme PENELAS, Architecte-cheffe de projets, pour la présentation du projet.

Mme PENELAS présente une image aérienne du site avec la toiture du stade et une zone disponible utilisée de temps à autre pour des manifestations. Elle explique qu'il ne serait pas judicieux d'utiliser la zone disponible pour réaliser les 12 vestiaires, car il ne serait plus possible d'organiser les manifestations ponctuelles. Elle a rencontré une partie du comité du FC Vernier en avril 2013 afin de faire l'inventaire des vestiaires existants et des besoins relatifs aux entraînements quotidiens et aux matchs se déroulant les week-ends. Actuellement les entraîneurs doivent se changer avec les jeunes et les arbitres côtoient les joueurs, ce qui crée des tensions. Deux variantes - présentées à l'écran - permettraient de réaliser le programme de 12 vestiaires (8 grands et 4 petits) proposé :

- surélever le bâtiment actuel :
- créer un bâtiment le long du terrain pour accueillir les vestiaires complémentaires.

Mme PENELAS explique que les vestiaires 7 et 8 pourraient être attribués à l'équipe principale et les vestiaires 9 et 10 aux entraîneurs. Les petits vestiaires pourraient être octroyés aux arbitres. Le projet prévoit une extension, qui empiète sur la terrasse, pour le matériel. Mme PENELAS pense qu'il faudra retravailler cette solution qui n'est pas idéale à ses yeux.

M. MARTIN n'a pas vu de locaux communs dans la présentation de Mme PENELAS. Il souligne la difficulté d'organiser des réunions de parents. M. MARTIN rappelle que le FC Vernier compte 27 équipes, ainsi qu'une école de foot avec 80 enfants. Il estime que les deux vestiaires prévus pour les entraîneurs sont presque insuffisants, l'encadrement étant réalisé par 54 à 60 adultes. M. MARTIN explique que la salle de théorie existante sert en réalité d'entrepôt pour le matériel.

Mme PENELAS répond que la salle de théorie existante reprendra son affectation initiale et le matériel sera déplacé dans d'autres locaux.

- M. RONGET suggère d'organiser les réunions de parents dans l'aula d'une école. Il suffit pour cela de s'adresser au service Ecoles et locations pour fixer une date. M. RONGET estime que Mme PENELAS a très bien traduit sur le plan les demandes exprimées par le comité du FC Vernier.
- M. LUDI ajoute que le club rêve d'avoir des infrastructures et souhaite aller de l'avant pour que des vestiaires puissent être réalisés. Il confirme que le plan de Mme PENELAS correspond à leurs désirs.

Sachant que le problème des vestiaires se pose depuis de nombreuses années, un commissaire (S) trouve positif de vouloir en augmenter le nombre. Il suggère toutefois de garder une certaine modularité et d'éviter les attributions trop précises. Il n'est pas certain qu'il soit nécessaire d'avoir 5 vestiaires pour les arbitres, mais il

trouve important d'avoir des vestiaires en suffisance afin d'organiser les entraînements dans de bonnes conditions.

- M. MARTIN ajoute que les problèmes liés au manque de vestiaires sont gérés au quotidien et que la gestion de 100 actifs et 80 enfants représente un travail à plein temps pour des bénévoles qui ont besoin du soutien de leur commune. Il demande si des solutions provisoires sont prévues en attendant la réalisation de la construction.
- M. RONGET répond que certains sujets pourront être abordés lors de la séance réunissant les 4 clubs de football qui sera organisée. Il relève le fait que le soutien de la commune est réel et présent, en soulignant le coût du crédit d'étude (CHF 200'000.--) et celui de la future réalisation (au minimum CHF 2 millions). M. RONGET rappelle également que la commune a mis du gazon synthétique sur un certain nombre de terrains. Ces différents éléments mettent en évidence les efforts faits par la commune pour le sport.
- M. GILLIERON, responsable du service des Sports, répond qu'il s'agit d'un projet et que les attributions pourront être modifiées. Les vestiaires arbitres pourront par exemple servir aux entraîneurs durant la semaine.
- M. LUDI confirme cette possibilité. Il fait confiance aux architectes qui ont de bonnes idées pour trouver des solutions pour les vestiaires. M. LUDI souhaite que le projet puisse avancer et se réaliser.

Une commissaire (PLR) demande s'il y a la possibilité d'utiliser les locaux du STPA pour de la théorie ou des réunions de parents.

Mme PENELAS répond que cette possibilité a été évoquée avec le club. Elle s'est renseignée et il s'avère que le STPA est très fortement utilisé. Elle souligne le fait qu'il s'agit de petits locaux peu adéquats pour les besoins du FC Vernier. Mme PENELAS demande au FC Vernier de dire assez rapidement si les plans et le programme de base leur conviennent afin de pouvoir aller de l'avant.

- M. MARTIN serait très heureux que le projet prévu voie le jour assez rapidement. Il estime que la plupart des problèmes actuels seront ainsi résolus.
- M. LUDI relève que les entraîneurs ont un rôle d'éducateur en plus de leur rôle d'entraîneur. Le club reçoit un budget pour le sport, mais il se demande parfois si une part d'un budget social pourrait leur être dévolue.
- M. RONGET est tout à fait conscient que les clubs jouent un rôle important au niveau du bien-être de la société. Il propose que les deux commissions, sportive et sociale, participent à la réunion avec les 4 clubs de football.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente remercie les invités pour leur présence et leur souhaite une bonne soirée.

21h20 – Départ des invités

- M. GILLIERON explique que cela fait plus de 4 ans qu'il y a un manque de vestiaires. La pose de deux containers a partiellement répondu aux besoins. M. GILLIERON explique que la réalisation de terrains synthétiques a augmenté la fréquentation puisque les matchs ne sont plus reportés à cause de la météo. A cela s'ajoute l'arrivée d'équipes féminines qui n'existaient pas auparavant.
- M. RONGET explique qu'il a été demandé au club de définir ses besoins avec le potentiel d'utilisation augmenté grâce aux terrains en gazon synthétique. L'infrastructure répondra aux besoins par rapport aux possibilités d'utiliser les terrains.

Mme PENELAS se réfère à la grille d'utilisation des terrains et explique qu'il y a des joueurs sur l'ensemble des terrains tous les jours entre 17 heures et 22 heures. Cela représente entre 12 et 15 équipes par jour. Avec 16 vestiaires, chaque équipe pourra utiliser un vestiaire chaque soir.

Vote DA 501 A – 14.06

La Présidente soumet au vote la DA 501 A – 14.06 Crédit d'étude pour la réalisation de vestiaires supplémentaires au stade de Vernier.

La DA 501 A - 14.06 est acceptée à l'unanimité par 13 OUI (5 SOC ; 2 VERTS ; 1 PLR ; 4 MCG ; 1 UDC).